



Demande déposée par l'Organisation internationale de physique médicale en vue de l'admission à des relations officielles avec l'OMS

1. Année de création de l'organisation : 1963

2. a) Adresse du Siège de l'organisation

Fairmount House
230, Tadcaster Road
York YO24 1ES
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Site Web : <http://www.iomp.org>

b) Coordonnées, nom et fonction(s) du ou des représentants habilités à s'exprimer et à correspondre au nom de l'organisation

Dr Madan Rehani
Secrétaire général
Peter-Kaiser-Gasse 13/2/1
Vienne 1210
Autriche

Dr Kin Yin Cheung
Président
Hong Kong Sanatorium and Hospital
Happy Valley
Région administrative spéciale de Hong Kong
Chine

Dr Slavik Tabakov
Vice-Président
King's College London
Londres SE5 9RS
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

3. Buts (ou objectifs) de l'organisation tels qu'ils figurent dans sa constitution, ses statuts ou un document équivalent. L'Organisation internationale de physique médicale est une organisation professionnelle qui compte environ 20 000 membres répartis dans 80 pays. Elle a pour mission de promouvoir la pratique de la physique médicale dans le monde en diffusant des informations scientifiques et techniques, en encourageant le développement éducatif et professionnel de la physique médicale, et en valorisant la qualité des services médicaux dispensés aux patients. Ses objectifs consistent :

- i) à organiser une coopération internationale dans le domaine de la physique médicale et à promouvoir la communication entre les diverses branches de la physique médicale et les disciplines connexes ;
- ii) à contribuer au progrès de la physique médicale sous tous ses aspects ;
- iii) à formuler des avis sur la création d'organisations internationales de physique médicale dans des pays qui en sont dépourvus, et sur l'éventuelle constitution de comités nationaux dans des pays qui comptent plus d'une organisation de physique médicale.

4. Principaux domaines d'activité de l'organisation. Professionnels de santé (physiciens médicaux, cliniciens et personnels utilisant la médecine des rayonnements).

5. Principaux types d'activité de l'organisation.¹ Activités consultatives, conférences, éducation/formation, revues/publications/médias et recherches.

L'organisation mène ses activités dans les pays suivants : Allemagne, Autriche, Chine, États-Unis d'Amérique, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Thaïlande.

6. Composition

Type de membre(s)	Nombre total	Droit de vote
Particuliers	20 000	0
Associations nationales non gouvernementales	80	Conformément au tableau
Associations régionales non gouvernementales	6	12
Entreprises commerciales	3	0
Total	20 089	12

plus les chiffres provenant
du tableau ci-dessous

¹ Voir l'annexe pour l'explication des types d'activité.

Le droit de vote des associations nationales non gouvernementales est fonction des critères suivants :

Nombre de membres	Nombre de délégués	Droit de vote
Moins de 10	1	Non
10-100	1	Oui
101-400	2	Oui
Plus de 400	3	Oui

Membres dans les pays et zones suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Liban, Lituanie, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Slovénie, Suède, Suisse, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam.

Bureau régionaux/représentants dans les pays suivants : Arabie saoudite, Australie, Brésil, Chine, Indonésie, Liban, Maroc, Nigéria, Panama, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

7. Nom, composition, fonctions et fréquence des réunions du ou, le cas échéant, des deux principaux organes décisionnels

Nom	Conseil
Composition	Le Conseil se compose du bureau et des présidents de comité. Le bureau comprend le président, le vice-président (président élu), le secrétaire général, le trésorier et l'ancien président. Ses présidents de comité sont issus des Comités « science éducation et formation », « relations professionnelles », « publications, prix et distinctions », « règlement », et « nominations », et du Conseil d'administration mondial de physique médicale. Les associations nationales non gouvernementales, affiliées à l'Organisation internationale, nomment des délégués supplémentaires selon les critères suivants : les associations comptant plus de 400 membres peuvent avoir trois délégués au Conseil avec droit de vote ; celles qui comptent entre 101 et 400 membres peuvent en avoir deux ; et celles qui comptent entre 10 et 100 membres peuvent en avoir un. Les associations qui comptent moins de 10 membres peuvent avoir un délégué, mais sans droit de vote. Chaque association régionale non gouvernementale est autorisée à avoir deux délégués avec droit de vote.
Fonctions	Le Conseil est l'autorité suprême de l'Organisation internationale.

Fréquence des réunions	Des réunions en personne se tiennent uniquement à l'occasion du Congrès mondial triennal de physique médicale et de génie biomédical. Les décisions relatives aux points de l'ordre du jour qui appellent un vote sont adoptées par voie électronique, en tant que de besoin, et ce plusieurs fois par an.
Nom	Comité exécutif
Composition	Le président, le vice-président (président élu), le secrétaire général, le trésorier et l'ancien président, les présidents des Comités « science éducation et formation », « relations professionnelles », « publications, prix et distinctions », « règlement » et « nominations », et le président du Conseil d'administration mondial de physique médicale. Ces professionnels sont élus tous les trois ans au Comité exécutif.
Fonctions	Le Comité exécutif est chargé de mettre en œuvre les décisions du Conseil, d'assurer le bon fonctionnement de l'Organisation internationale et de proposer au Conseil des stratégies permettant de promouvoir les objectifs de l'Organisation internationale. Le Comité exécutif est habilité à agir au nom du Conseil quand il juge qu'une action rapide s'impose. De telles actions doivent être notifiées par courrier ou par courriel à tous les membres du Conseil. Le Comité exécutif statue et met en œuvre les plans opérationnels de l'Organisation internationale.
Fréquence des réunions	La plupart des travaux du Comité exécutif se déroulent par voie électronique ou sous forme de réunions virtuelles qui se tiennent plusieurs fois par an, ou encore de réunions en personne, à l'occasion des conférences périodiques de l'Organisation internationale et des conférences de ses associations régionales.

8. Ressources humaines de l'organisation

Nombre de personnes rémunérées au Siège/secrétariat :	2
Nombre de volontaires au Siège/secrétariat :	0
Nombre de personnes rémunérées dans le monde (y compris au Siège/secrétariat) :	2
Nombre de volontaires dans le monde (y compris au Siège/secrétariat) :	0

9. Informations financières sur l'organisation¹

Recettes et dépenses annuelles de l'ordre de : US \$100 000 à US \$500 000

¹ Afin de faciliter les comparaisons, toutes les organisations non gouvernementales sont priées d'exprimer leurs recettes et dépenses annuelles en équivalent dollars des États-Unis d'Amérique, et de fournir des estimations de ces chiffres annuels dans les cas où leurs comptes couvrent des périodes différentes.

10. Indiquer les organisations et organes du système des Nations Unies et autres organisations non gouvernementales avec lesquels il existe des relations officielles

AIEA, Union internationale pour les sciences physiques et techniques en médecine, Union internationale de physique pure et appliquée, et Conseil international pour la science.

11. Collaboration avec l’OMS

a) Activités entreprises avec l’OMS dans le cadre des relations de travail

L’Organisation internationale a collaboré avec l’OMS pour promouvoir la mise en œuvre de l’Initiative mondiale sur la sécurité des rayonnements dans les établissements de soins, concourir au renforcement des autorités nationales de réglementation, et faciliter l’élaboration puis la mise en œuvre de normes, d’étalons, et de lignes directrices applicables à la sûreté et à l’efficacité des techniques de santé radiologiques. L’Organisation internationale a collaboré avec l’OMS pour préconiser aux pays de mettre en œuvre, de suivre et d’évaluer des politiques nationales permettant de sécuriser l’accès aux techniques de santé radiologiques, et pour conforter les choix scientifiquement fondés ainsi que l’utilisation rationnelle de ces technologies.

En décembre 2012, l’Organisation internationale a rédigé un article intitulé « Renforcer les capacités de la physique médicale dans le cadre des programmes de lutte contre le cancer dans les pays en développement – partenariat de l’OIPM avec l’AIEA et l’OMS », lequel était destiné à une table ronde en marge de la Conférence internationale sur la protection contre les rayonnements en médecine (Bonn, Allemagne, 3-7 décembre 2012) ; l’Organisation a également pris part à la discussion. La Conférence internationale, organisée conjointement par l’OMS et l’AIEA, a débouché sur l’appel à l’action de Bonn (2013) pour une utilisation sans risque des rayonnements en médecine.

En mai 2012, l’OMS a participé, notamment à titre de membre du comité programmatique, au Trente-Troisième Congrès mondial sur la physique médicale et l’ingénierie biomédicale (Beijing, 26-31 mai 2012), que l’Organisation internationale convoque tous les trois ans de concert avec la Fédération internationale de génie médical et biologique et l’Union internationale pour les sciences physiques et techniques en médecine. L’OMS a prononcé un discours programme en séance plénière et coprésidé un atelier sur la conception et la fabrication des différents systèmes de dispositifs médicaux. Elle a coorganisé avec l’OIPM un atelier sur les Normes fondamentales internationales révisées de protection contre les rayonnements ionisants et de sûreté des sources de rayonnement, au cours duquel elle a présenté une communication sur l’application des normes fondamentales de protection lors de l’exposition aux rayonnements médicaux. Les participants à l’atelier ont examiné les conditions justifiant une exposition médicale et sont convenus du rôle de la physique médicale pour promouvoir une culture de sûreté des rayonnements dans les soins de santé. L’OMS a également fait une communication sur l’éducation et la formation en matière de radioprotection à l’intention des physiciens médicaux lors de l’atelier consacré aux nouvelles normes fondamentales de protection : éducation et formation requises pour les physiciens médicaux, ce qui a permis de diffuser un plan d’action en faveur du perfectionnement des physiciens médicaux en Afrique. Un atelier sur le rôle des physiciens médicaux en situation d’urgence nucléaire ou radiologique a été organisé conjointement par l’OMS, l’AIEA et l’Organisation internationale de physique médicale ; l’OMS et l’AIEA ont coprésidé cet atelier.

L’Organisation internationale a présidé une réunion tenue par l’OMS sur l’Initiative mondiale pour la sûreté radiologique dans les établissements de soins de santé (Genève, 10-12 septembre 2013), et y a pris part.

L'OMS a participé en tant qu'invitée à la Douzième Conférence internationale de physique médicale (Brighton, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, 1^{er}-4 septembre 2013) et a présenté à ce titre une communication sur la sécurité des rayonnements dans les soins de santé et la promotion de la physique médicale en Afrique. Une réunion a aussi été organisée entre le Comité exécutif de l'Organisation internationale et les représentants de l'OMS afin d'examiner les progrès accomplis dans le domaine de la collaboration et de planifier des actions futures.

La Journée internationale de physique médicale a été orchestrée en coopération avec l'OMS le 7 novembre 2013, et célébrée dans de nombreux pays. L'OMS a transmis un message vidéo qu'elle a diffusé sur le site Web de l'Organisation internationale.¹

Au cours de l'année 2013, l'Organisation internationale a fourni à l'OMS une liste de publications sur la physique médicale, englobant la sûreté de la radiothérapie et de l'imagerie diagnostique, à inclure dans la base de donnée HINARI de l'OMS.

L'OMS et l'Organisation internationale ont apporté leur concours réciproque aux réunions de chacune des deux organisations, à savoir : le Deuxième Forum mondial de l'OMS sur les dispositifs médicaux (Genève, 22-24 novembre 2013), le Quatrième Congrès asiatique et océanique sur la protection contre les rayonnements (Kuala Lumpur, 12-16 mai 2014), et le Quatrième Congrès de la Région africaine (Rabat, 13-17 septembre 2014), organisé par l'Association internationale de protection contre les rayonnements, à l'occasion duquel un atelier intitulé « protection contre les rayonnements dans l'environnement clinique : rôles et responsabilités des prestataires de soins » a été conjointement organisé par l'OMS, l'AIEA, l'Organisation internationale et la Fédération des organisations africaines de physique médicale.

b) Activités de collaboration prévues avec l'OMS pour les trois ans à venir

L'Organisation internationale de physique médicale contribuera aux travaux de l'OMS en fournissant au Secrétariat et aux États Membres des informations sur l'utilisation des dispositifs médicaux à des fins thérapeutiques et de diagnostic, des avis techniques sur la sécurité des rayonnements, des informations sur le rôle de la physique médicale dans l'utilisation sans risque des technologies, ainsi qu'un concours technique pour l'élaboration de publications. Les médecins médicaux sont essentiels pour la prestation de services de radiothérapie aux patients atteints d'un cancer et pour assurer la sécurité et la qualité de toutes les procédures de diagnostic et de dépistage en médecine radiologique et nucléaire.

En particulier, l'Organisation internationale :

- i) coopèrera avec l'OMS et l'AIEA à la mise au point et à la diffusion de matériels de formation sur le rôle des médecins médicaux en situation d'urgence radiologique ;
- ii) contribuera à l'organisation du Congrès mondial sur la physique médicale et l'ingénierie biomédicale 2015 et organisera des manifestations tendant à renforcer les capacités nécessaires à l'élargissement du rôle des médecins médicaux dans les soins de santé à l'occasion du Congrès mondial et des réunions régionales de l'Association internationale pour la protection contre les rayonnements prévues en Afrique, en Amérique latine et en Asie ;

¹ Accessible à l'adresse <http://www.iomp.org/?q=content/international-day-medical-physics-old> (consulté le 31 octobre 2014)

- iii) s'emploiera, en collaboration avec l'OMS, à promouvoir la reconnaissance des médecins médicaux en tant que professionnels de santé dans les pays ayant des ressources limitées ;
- iv) organisera des réunions physiques et virtuelles dans le but d'établir des déclarations communes avec l'OMS et, si possible, un colloque ou une session sur les technologies adaptées aux pays à faible revenu, à l'occasion d'une conférence comme le Congrès mondial de physique médicale et d'ingénierie biomédicale 2015, qui devrait accueillir environ 3000 participants ;
- v) servira la cause de la physique médicale dans l'imagerie diagnostique de nombreux pays grâce à la Journée internationale de physique médicale, en coopération avec l'OMS ;
- vi) coopérera avec l'OMS et l'AIEA pour mettre en œuvre l'appel à l'action de Bonn, en particulier l'utilisation sans risque des appareils de radiothérapie afin d'améliorer la sécurité des rayonnements et les résultats cliniques ;
- vii) coopérera avec l'OMS en référençant de manière croisée les informations sur le site Web de chacune ;
- viii) contribuera, en tant que de besoin, à la rédaction d'un chapitre sur le rôle des médecins médicaux dans la mise hors service des dispositifs médicaux et des technologies pertinentes en médecine des rayonnements dans la future publication de l'OMS sur les ressources humaines nécessaires aux dispositifs médicaux, laquelle s'inscrira dans la série technique de l'OMS sur les dispositifs médicaux ;
- ix) élaborera des lignes directrices applicables à la mise hors service et aux dons d'équipement ;
- x) coopérera avec l'OMS et l'Association internationale de protection contre les rayonnements à la mise au point d'un document commun sur les principes régissant la mise en place d'une culture de protection contre les rayonnements dans les milieux médicaux ;
- xi) contribuera à la base de données HINARI, en coopération avec l'OMS, sous forme de publications pertinentes sur la physique médicale, y compris celles qui concernent la radiothérapie, l'imagerie diagnostique et la sécurité des rayonnements ; et
- xii) organisera avec l'OMS des sessions communes et des réunions bilatérales à l'occasion de la Conférence internationale de physique médicale qui se tiendra en Thaïlande, en décembre 2016.

D'autres activités communes tendant à améliorer la disponibilité, l'accessibilité, l'adéquation, l'accessibilité économique, la sûreté et la qualité des appareils à rayonnement et leur utilisation pour les soins de santé, y compris des activités de renforcement des capacités, se dérouleront lorsque l'occasion se présentera.

ANNEXE

EXPLICATION DES TYPES D'ACTIVITÉ

Consultation – L'organisation conseille régulièrement les gouvernements, des organisations non gouvernementales et des institutions, des organismes intergouvernementaux ou les médias pour des questions de sa compétence.

Sensibilisation – L'organisation organise régulièrement des campagnes où son principal objectif est d'influencer les décideurs ou les responsables, ou encore les comportements sociaux ou individuels.

Conférences – L'organisation tient régulièrement des congrès scientifiques, ou d'autres réunions, à l'exclusion des réunions des organes directeurs.

Collecte de données/surveillance – L'organisation tient, par exemple, un registre de maladies déterminées, recueille des données actualisées sur le nombre de personnes occupant une profession particulière, etc.

Éducation/formation – L'organisation, ou ses membres, dispense régulièrement des cours de formation à des particuliers ou à des organismes (gouvernementaux et non gouvernementaux), est habilitée à faire passer des examens ou à délivrer des diplômes, ou élabore des programmes d'études.

Financement/dons – L'organisation finance les activités d'autres organisations et/ou effectue des dons en nature, comme du matériel hospitalier et des produits pharmaceutiques.

Revue/publications/médias – L'organisation publie régulièrement une ou plusieurs revues scientifiques et spécialisées pour lesquelles il existe un comité de lecture, et/ou publie et révisé régulièrement des ouvrages et autres supports, CD ou vidéos par exemple, et tient un catalogue de publications/ressources.

Recherche – L'organisation entreprend, fait exécuter ou finance des recherches en tant qu'activité régulière.

Prestation de services – L'organisation dispense, fait dispenser ou est chargée à long terme de dispenser des services à des non-membres, par exemple conseils, protection de l'enfant, soins hospitaliers, services de prévention du suicide et distribution d'aide alimentaire.

Parrainage – L'organisation possède un programme de parrainage, par exemple pour les enfants, les personnes âgées ou les jeunes chercheurs.

Fixation de normes – L'organisation publie des normes, qu'il s'agisse de conduite professionnelle ou de la réglementation de biens et services.

= = =